

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 7 décembre 1964.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires culturelles (1) sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE APRÈS DÉCLARATION D'URGENCE, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V<sup>e</sup> Plan,*

Par M. Louis GROS,

Sénateur.

Mesdames, Messieurs,

Le projet de loi qui vous est soumis a été analysé par la Commission des Affaires économiques et du Plan et votre Commission des Affaires culturelles ne s'est, en aucune façon, attachée à juger de la cohérence et de la valeur, du point de vue de la théorie

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Vincent Delpuech, René Tinant, vice-présidents ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Mohamed Kamil, secrétaires ; Ahmed Abdallah, Jean de Bagneux, Clément Balestra, Jacques Baumel, Roger Besson, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Maurice Charpentier, Adolphe Chauvin, Georges Cogniot, André Cornu, Mmes Suzanne Crémieux, Renée Dervaux, MM. Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Jules Emaille, Yves Estève, Charles Fruh, François Giacobbi, Alfred Isautier, Louis Jung, Adrien Laplace, Claude Mont, Jean Noury, Paul Pauly, Henri Paumelle, Hector Peschaud, Gustave Philippon, André Picard, Georges Rougeron, Pierre Roy, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 1154, 1183, 1184, 1185 et in-8° 279.

Sénat : 52, 56, 57 et 62 (1964-1965).

comme de celui de l'application, du système économique qui vous est présenté. Mais elle a tenu à rechercher dans les documents qui vous sont soumis quelle était la place faite ou préparée aux activités culturelles de la nation, pour lesquelles elle a compétence. Elle a voulu également chercher à définir la conception que les auteurs du Plan se faisaient des activités culturelles et le rôle qu'ils leur assignaient dans le processus du développement.

Or, il ne lui a pas semblé que soit hardie la conception et premier le rôle proposé, ce qu'ils devraient être en effet. Elle en veut pour témoignage le découpage des dépenses d'éducation nationale et de recherche et la confusion qui règne à l'intérieur des grandes masses. Les traitements des professeurs et des chercheurs sont inclus dans la consommation des ménages, les équipements scolaires et universitaires dans les emplois généraux sans que, ni pour les uns ni pour les autres, aucun indice spécial ne leur soit affecté. Quant aux dépenses d'équipement des laboratoires, elles sont incluses contre toute logique, soit dans les équipements collectifs, soit dans les investissements productifs selon qu'il s'agit de dépenses administratives ou de dépenses effectuées par les entreprises.

A la limite, dira-t-on, tous les équipements collectifs pourraient être considérés comme productifs (par exemple : la route) mais l'éducation nationale forme l'homme, facteur principal de la croissance, et la recherche scientifique et technique augmente la productivité.

Education nationale, recherche scientifique, se situent donc au commencement du processus de la production puisqu'elles sont les *conditions fondamentales du développement*. Il est donc nécessaire d'inclure ces dépenses dans celles qu'exigent le développement économique puisque la part des fruits de l'expansion qui leur est consacrée ne constitue pas une dépense en quelque mesure *facultative* mais un investissement *obligatoire* pour que se poursuive l'expansion.

Il faut donc désormais considérer ces dépenses comme une sujétion de l'expansion.

La seconde idée maîtresse qui inspire ce rapport est que l'éducation nationale et la recherche scientifique ont une autre *finalité* : la formation de l'homme, du citoyen, et la recherche de la vérité. Ces tâches dominent la finalité économique puisqu'aussi

bien on peut dire que la société tout entière et la planification comme méthode d'analyse et de contrôle des activités économiques trouvent leur véritable fin dans le perfectionnement de l'homme.

De ce point de vue, on pourrait placer dans la même catégorie les biens de consommation immédiate, beaucoup de biens de consommation lente et les dépenses d'enseignement ou, plus généralement, culturelles. On pourrait, par exemple, comparer l'achat d'une automobile à l'acquisition, grâce à un certain nombre d'heures d'études, de connaissances en histoire de l'art, connaissances qui peuvent augmenter le plaisir esthétique de l'homme, donc sa joie de vivre. Un choix s'impose ici à chacun de nous et à l'Etat, choix à la vérité encore relativement facile mais qui, bientôt peut-être, le sera beaucoup moins, tant se multiplient et se diversifient les produits de l'activité économique entre les dépenses de consommation de biens matériels et celles d'acquisitions de connaissances d'ordre culturel pur, c'est-à-dire sans application immédiate, donc sans rentabilité. Encore faut-il se demander dans quelle mesure les manifestations culturelles qui sont par nature de caractère social ne donnent pas à la société une plus grande cohésion et ne mettent pas les travailleurs dans de meilleures conditions de travail? La rentabilité *sociale*, c'est-à-dire le profit que la société tout entière peut en tirer, ne peut pas être calculée. Elle n'en est pas moins certaine bien que les dépenses qu'elles entraînent soient très faibles. De quelque façon que l'on envisage les choses les dépenses d'enseignement, de recherche et de culture en général constituent de véritables investissements économiques.

*Ce que donc il importerait de connaître et d'apprécier, c'est la masse globale de moyens en personnel et en équipements mis à la disposition de l'éducation nationale et de la recherche scientifique et le taux d'expansion prévu pour eux.* Le Parlement pourrait alors se prononcer sur une donnée précise comme il est appelé à connaître du taux d'expansion de la production ou des investissements productifs.

Mais, dans sa forme actuelle, le projet ne permet en aucune façon de se rendre un compte exact du sort qui est réservé aux activités culturelles de la nation et il apparaît assez clairement que l'on continue à oublier qu'*éducation nationale et recherche scientifique et technique sont les premiers des investissements productifs, primauté dans l'ordre de l'économie*

*et dans celui de l'éthique.* Ainsi, l'éducation nationale et la recherche scientifique auraient dû faire l'objet d'un traitement à part dans le projet de loi concernant les options du V<sup>e</sup> Plan, et elles auraient dû être à la fois comprises dans les investissements productifs et mises en parallèle avec ceux qui sont seulement économiques.

Ces idées fondamentales éclaireront l'analyse très brève que votre Rapporteur a l'honneur de vous présenter des problèmes de :

- I. — La culture dans la société industrielle moderne.
- II. — L'éducation nationale.
- III. — La recherche scientifique et technique.

## I. — Les problèmes de la culture dans la société industrielle moderne.

### 1. *L'enseignement et la vie économique et sociale.*

Sur le point fondamental des *relations entre l'enseignement et la vie économique et sociale*, votre Commission a eu l'occasion, à plusieurs reprises de tenter de définir une doctrine, en particulier lors de précédents débats sur la réforme de l'enseignement l'année dernière et au début de cette session.

L'enseignement et la recherche doivent être liés à la vie économique et sociale puisqu'en fait ils modifient profondément, en la valorisant, l'un des facteurs principaux de la croissance : le facteur humain ; il est clair, en effet, que *l'enseignement doit concourir au plein emploi, c'est-à-dire former des hommes à qui la société sera effectivement en mesure de confier un travail à la mesure de leurs capacités*. L'enseignement doit donc tenir compte des structures économiques et sociales et répondre à leurs besoins, à une offre d'emploi, elle-même mouvante et fluctuante dans sa diversité.

*Aucune société, quel que soit son régime politique, économique et social, ne peut se dispenser, en conservant à l'enseignement sa fonction humaniste fondamentale de formation de l'homme, de veiller en même temps à une adaptation de l'enseignement aux besoins économiques et sociaux, étant entendu que pour partie ces besoins, notamment les besoins sociaux, sont définis par l'Etat, gardien de l'intérêt général.*

Ce principe doit se combiner avec une certaine conception de la société, elle-même au service de l'homme, d'un certain idéal humain. L'économie doit rester servante. Le pouvoir qui en utilise les fruits pour des besoins non économiques mais matériels, tels que la Défense nationale, doit aussi la subordonner à des fins spirituelles plus hautes : les humanités et la science, c'est-à-dire la recherche de la vérité et de la plus belle forme à donner à la vie.

La formation d'un homme supérieur, l'épanouissement de ses facultés sont des fins en soi. Or, la profession, de plus en plus spécialisée en raison du progrès de la division du travail, ne permet pas à l'homme, sauf dans des cas exceptionnels, de s'accomplir parfaitement. Une adaptation qui serait soumission de l'individu à sa profession, à son métier n'est ni entièrement réalisable ni peut-être même souhaitable.

L'enseignement doit donc déborder les besoins économiques prévus, il vise plus haut et plus loin, il vise autre chose. Sa norme n'est pas principalement économique, elle ne l'est que subsidiairement mais non moins nécessairement.

Or, notre société industrielle moderne est dominée par les exigences du développement et donc fatalement, dans une certaine mesure, par la technologie qui permet d'augmenter le loisir, encore que, sur ce point, il faille distinguer le temps laissé libre par le travail et le temps effectivement utilisable par le travailleur. *Cela veut dire que toute société parvenue à un stade avancé de développement et qui veut continuer de se développer doit augmenter le nombre de ses techniciens et de ses ingénieurs et que l'aspect qualitatif du facteur humain de la croissance devient plus important que son aspect quantitatif.*

A cet égard, on notera qu'au mois de juin 1963 il y avait encore en France plus d'étudiants en lettres (93.032) qu'en sciences (89.882). Si l'on ajoute à la première catégorie les étudiants en droit (50.318) on s'aperçoit que les étudiants en sciences (non compris les étudiants en médecine et en pharmacie) sont très nettement en minorité puisque leur nombre est égal à 62 % de celui des étudiants en lettres. On ne doit donc pas être encore trop inquiet sur l'envahissement de la technologie dans la vie nationale, spécialement dans les couches supérieures de la société, encore que, par la nature même des choses, les dirigeants des grandes sociétés industrielles, qui ont, en général, une pure formation d'ingénieur, y tiennent une place considérable.

## 2. Culture et technique.

Il faut, de toute évidence, limiter la suprématie de la technique, s'opposer à l'envahissement des préoccupations d'affaires dans la vie sociale et rétablir l'équilibre entre les activités humaines. Pour cela, il faudra, d'une part, modifier la formation des ingénieurs

en introduisant des disciplines humanistes dans cet enseignement lui-même, d'autre part, donner à l'homme d'action et au technicien des possibilités toujours plus grandes d'élever son niveau culturel.

A la première idée, se rattache l'expérience très intéressante qu'une délégation de votre Commission des Affaires culturelles a pu étudier en Allemagne, celle de l'*Université technique de Berlin* qui allie, dans le cours des études supérieures, l'enseignement de disciplines humanistes à celui des disciplines scientifiques. Il s'agit, en définitive, d'enseigner un *humanisme scientifique* qui permette à l'homme de *comprendre* le monde et la société qu'il *domine* par sa technique.

A la seconde idée, se rattachent tous les problèmes du développement des sports, de l'éducation populaire, de l'action culturelle de l'Etat, qu'il s'agisse de formes anciennes (théâtres nationaux, musées, etc.) ou de formes nouvelles (aide au cinéma, maisons de la culture, etc.).

C'est, en définitive, à la façon dont l'homme utilisera ses loisirs que l'on pourra juger une société.

Or, que prévoit le rapport sur les options du V<sup>e</sup> Plan en ces deux domaines ? En ce qui concerne le contenu et la forme de l'enseignement, il est certain que des modifications les affectant n'auraient qu'une incidence limitée sur le volume de la masse monétaire accordée à ce dernier.

L'annexe n° 4 (tome III, p. 7) prévoit que la part réservée à la culture et aux loisirs dans la consommation des ménages, part qui était de 8 % en 1960, progressera d'un point seulement d'ici à 1970 (9,1 %), l'accroissement en volume global entre ces deux dates étant défini par l'indice 188,1 (accroissement annuel en volume : 6,5 %) et l'accroissement par tête et par an étant de 5,2 % (contre 3,8 % pour l'ensemble). On peut donc dire que la part réservée à la culture et aux loisirs dans la consommation des ménages est faible et que sa progression en valeurs absolue et relative est lente. Encore faudrait-il distinguer ce qui est vraiment *culture* de ce qui est *distractions*.

Nous noterons, d'ailleurs, que *la diminution de la durée du travail telle qu'elle est prévue dans le Plan est seulement de une heure trente*. Mais votre Commission des Affaires culturelles, respectueuse d'un équilibre dont il ne lui appartient pas d'apprécier le bien-fondé et qui a été établi sur la base d'un taux d'expansion

sion fixé à 5 %, ne remet pas en cause la réduction prévue de la durée du travail ; elle estime d'ailleurs que *c'est dans la qualité des distractions, dans leur valeur formatrice et éducatrice plutôt que dans leur extension, leur durée, qu'une amélioration sensible doit être apportée.*

### 3. La télévision.

Votre Commission des Affaires culturelles a déjà étudié le problème de la *télévision* lors de l'examen du projet de loi portant statut de l'O. R. T. F. Elle a aussi, lors des débats budgétaires et par la bouche de son rapporteur M. Fleury, donné au Sénat quelques éléments d'appréciation sur le problème de la *publicité*.

Tout le problème de la télévision peut être posé de la façon suivante : à supposer que l'on ne veuille pas se départir d'un équilibre exact entre recettes et dépenses, *ce qui est très discutable*, comment obtenir les ressources nécessaires au développement de la télévision (dépenses d'équipement et dépenses de fonctionnement) et à l'amélioration de la qualité des programmes sans nuire à cette qualité même et à la qualité non seulement de l'émission mais aussi du plaisir du spectateur ? Notre collègue M. Fleury a présenté lors de la discussion budgétaire une estimation chiffrée des dépenses à prévoir pour les dix années à venir, estimation qui porterait sur un montant de dépenses d'équipement de 3.000 millions.

De ces données, le Gouvernement semblerait tirer la conclusion que l'introduction de la publicité est inévitable. Votre Commission a jugé que le problème n'avait pas seulement un caractère *culturel* mais aussi un caractère *économique*. Elle sait que l'équilibre des grandes options qui vous est proposé n'est obtenu qu'au prix d'une limitation sérieuse de la croissance de la consommation des ménages (indice 124-125 contre 139-140 pour les emplois généraux), limitation qui ne sera peut-être pas aisément obtenue sans moyens de contrainte. Or, la publicité est, pour la consommation, un stimulant économique de très grande force, spécialement quand elle est utilisée sur les écrans des appareils de télévision.

Votre Commission a donc posé au Commissaire général du Plan la question suivante : « Des études ont-elles été faites, selon quelles méthodes et avec quelles conclusions, sur les conséquences du développement de la publicité en France (notamment dans la

presse) comme stimulant économique, pour la consommation, et, par voie d'entraînement, pour la production ? A-t-on envisagé à ce propos l'hypothèse de l'introduction de la publicité sur les antennes de la radiodiffusion et de la télévision et a-t-on calculé les incidences économiques de cette éventuelle décision ? »

A notre grand étonnement, les fonctionnaires du Plan ont répondu qu'aucune étude n'avait été faite sur ce sujet. M. Massé a précisé d'ailleurs que le souci du Gouvernement était plutôt de freiner la consommation, au moins dans certains secteurs, plutôt que de les stimuler, ce qu'il serait utile de faire dans d'autres. Ce qui reviendrait sans doute à dire qu'il vaut mieux dans l'état actuel de l'économie ne pas introduire la publicité de marque sur les antennes. Mais, comme chacun sait, dans une économie de type libéral la *consommation a un effet d'entraînement sur la production*. Pour augmenter le taux d'expansion et le porter par exemple à 5,50 %, il serait peut-être bon d'utiliser tous les moyens d'incitation possible y compris ceux qui agissent directement sur la consommation et indirectement sur la production. Ainsi examiné du seul point de vue économique le problème est déjà très complexe, encore le serait-il davantage si l'on veut en examiner les aspects culturels. Quoi qu'il en soit, il paraît assez étonnant qu'aucune étude n'ait été faite ou entreprise par le Gouvernement sur l'important sujet de la publicité comme facteur secondaire du développement. Nous demandons que cette lacune soit comblée et que les résultats des travaux accomplis en soient communiqués au Parlement le plus rapidement possible et en tout état de cause avant la présentation du V<sup>e</sup> Plan lui-même.

#### 4. *La formation intellectuelle et professionnelle des adultes.*

Mais les seuls amusements n'occupent pas le loisir. On peut aussi songer à mettre à profit le temps de liberté pour améliorer connaissances générales et qualification professionnelle. Il s'agit là d'une action directe sur l'un des facteurs principaux de la croissance, le facteur humain.

Pour de multiples raisons, dont les transformations très rapides et brutales de la technique, le temps n'est plus d'une formation intellectuelle ou professionnelle achevée à l'âge où l'on entre dans la vie économique et sociale. Toutes les sociétés modernes, quel que soit leur régime politique et économique, ont à résoudre ce problème

qui a deux aspects bien distincts : un aspect social et un aspect économique. Sur le plan économique, il s'agit à la fois de permettre à l'adulte de parfaire ses connaissances professionnelles sans cesse mises en question par le progrès technologique et d'élever la qualification professionnelle de l'ensemble des travailleurs pour tenir compte de la difficulté technique toujours croissante des tâches qui leur sont confiées.

Une délégation de votre Commission des Affaires culturelles vient d'accomplir récemment une mission d'information en U.R.S.S. Elle a pu constater que les universités organisent des cours du soir et par correspondance et qu'un peu plus de 40 % des étudiants y sont inscrits. En France, une formule analogue existe au Conservatoire des Arts et Métiers mais de nombreuses mesures devraient être prises pour rendre moins lourd l'effort consenti par l'ouvrier, l'employé, le technicien ou l'ingénieur qui veut améliorer ses connaissances techniques, sa qualification professionnelle et par là même sa condition sociale (réduction des horaires de travail, congés spéciaux etc.). *C'est, en vérité, toute une politique de promotion sociale et de développement intellectuel des adultes qu'il faut concevoir et mettre en œuvre, la généralisation de l'étude dans le loisir étant le but à atteindre.*

#### 5. Les sports et l'éducation populaire.

Il faut mentionner aussi tout l'effort d'équipement sportif et d'éducation populaire qui a déjà été entrepris et qui doit être accru. Rappelons que la loi-programme d'équipement sportif du 28 juillet 1961 couvre les années 1962 à 1965 et porte sur un montant total de 575 millions de francs applicables :

	En millions de francs
— à l'équipement sportif pour.....	345
— à l'équipement de foyers, de maisons de jeunes, auberges de la jeunesse et centres d'accueil pour .....	85
— à l'équipement des colonies de vacances et centres aérés pour.....	95
— à l'équipement des installations appartenant à l'Etat pour.....	50

## II. — L'éducation nationale.

Devant votre Commission, les responsables du Plan ont admis qu'en ce qui concerne les facteurs humains, deux des principales composantes du taux de production étaient la *qualité* de la population active et sa *répartition par secteurs*. C'est dire que l'effet du niveau de la formation générale et professionnelle de la population active sur le taux d'expansion est très important. S'il est vrai que le niveau de culture ne se modifie pas très vite, et que l'effet en est assez faible considéré dans le temps d'exécution du Plan, il convient d'assigner à ce dernier comme son objectif premier, non seulement d'assurer dès 1966 la formation professionnelle des hommes qui auront à le réaliser mais aussi de préparer la génération de ceux qui auront à mettre en œuvre celui qui devrait le suivre. La « vague démographique » d'après-guerre vient, en effet, d'atteindre cette année l'Université. On peut donc estimer que *pendant toute la durée du V<sup>e</sup> Plan, le problème fondamental de l'éducation nationale sera celui de l'enseignement supérieur*. A l'augmentation du groupe d'âge des étudiants s'ajoute pour en redoubler les effets celle de la scolarisation : en 1950, les étudiants représentaient 4 % du groupe d'âge de 20 à 24 ans ; en 1963 ils en représentaient 9 %.

Or, l'on sait que le coût du diplômé de l'enseignement supérieur (1) peut être évalué très approximativement à 20.500 F (contre 8.480 F pour l'enseignement secondaire long et 4.850 F pour l'enseignement élémentaire) (2). Il est donc à prévoir que les dépenses de l'Education nationale devront augmenter dans de très fortes proportions, puisque le centre de gravité de l'enseignement se déplacera nécessairement vers l'enseignement le plus coûteux, l'enseignement universitaire. Or, les moyens financiers de l'Education nationale sont inclus dans les autorisations budgétaires. Nous rappellerons que, pour l'année 1965, le budget de l'Education nationale, non compris la Jeunesse et les Sports, ni la Recherche scientifique, s'élève à 12.963.113.711 F pour les titres III et IV (3) c'est-à-dire plus du tiers des dépenses civiles des mêmes

---

(1) En supposant une durée moyenne de l'enseignement supérieur égale à cinq années.

(2) D'après d'autres calculs qui permettent d'aboutir à une conclusion, la dépense par tête en 1964 était de 4.100 F pour l'enseignement supérieur universitaire et de 1.060 F pour l'enseignement du second degré.

(3) Crédits de paiement :

Education nationale : 2.730.000.000 ;

Dépenses civiles : 10.132.605.000 ;

Armées : 10.377.630.000.

titres (61.428.303.719) et le double des dépenses militaires (10.427.190.600). Les autorisations de programme des titres V et VI se montent à 3.550.000.000 sur 13.849.747.000 pour les dépenses civiles, les dépenses militaires étant de 10.870.572.000.

Votre Commission a demandé sur quelles données budgétaires de base concernant les différentes missions culturelles de l'Etat et en prévoyant pour elles quelles évolutions, le Commissariat du Plan avait étudié les perspectives d'évolution de la masse affectée aux emplois généraux. Il lui a été répondu que le point de départ choisi était les résultats effectifs de l'exécution du IV<sup>e</sup> Plan pour l'année 1964 et qu'en ce qui concerne l'évolution des besoins, si le Commissariat n'avait tenu compte que de ceux exprimés par les commissions compétentes, il aurait été amené à adopter pour les besoins généraux un taux supérieur à celui prévu de 154-155.

On voit ce que tout ceci a de quelque peu théorique. Si l'on veut, comme cela est nécessaire, donner la priorité à l'éducation nationale et à la recherche scientifique et technique, il convient de prévoir *les moyens de développement* de ces deux secteurs. Or, le recrutement des professeurs et des chercheurs dépend, dans une large mesure, du montant des traitements, trop faibles actuellement pour attirer tous ceux qui auraient la vocation.

On notera à ce sujet que, sur 1.874 postes d'agrégés mis au concours en 1963, il n'y eut que 947 admis (14,5 % des candidats inscrits : 6.520) (1). En 1964, ces chiffres étaient respectivement de 1.486 et 962 (14,5 % également des candidats inscrits : 6.646).

Au cours du débat budgétaire, les chiffres des traitements de début des professeurs ont été donnés ; ils sont très faibles et nullement de nature à inciter les étudiants diplômés à entrer dans la carrière universitaire.

On entend assez souvent le Gouvernement faire son propre éloge pour l'action menée depuis 1958. Or, que disent les statistiques ? En 1958, pour un produit national brut de 244.700 millions, les dépenses d'action éducative et culturelle ont été de 7.861 millions alors que pour 1960 les deux chiffres sont respectivement 296.200 millions et 9.820 millions, le pourcentage

---

(1) En 1963, au concours d'entrée (étudiants, diplômés) à l'E. N. A., pour 518 candidats il y eut 70 reçus (13,5 %) alors qu'il n'y avait eu que 62 places mises en concours.

par rapport au P. N. B. étant dans les deux cas de 3,31. Pour la formation brute de capital fixe, la proportion est également restée inchangée (21 %).

Par conséquent, compte tenu des besoins immenses et prioritaires de l'enseignement, il est capital d'accorder aux équipements collectifs de l'éducation nationale et aux rémunérations des professeurs des indices qui soient très élevés. Le Commissariat du Plan a répondu à la question qui lui était posée à ce sujet, que ces indices seraient fixés dans le Plan lui-même mais que *dans l'état actuel des choses les rémunérations des membres du corps enseignant étaient comprises dans la masse affectée à la consommation des ménages, à laquelle était accordé globalement l'indice 124-125*. De leur côté les équipements nécessaires au développement de l'éducation nationale sont inclus dans la masse des équipements collectifs dotés de l'indice 154-155. La réponse n'est pas satisfaisante. Il n'est pas exact que le projet de loi fixe seulement les grandes masses. Le rapport (voir notamment le tome III, annexe 6) donne une place privilégiée aux revenus bruts agricoles. Alors que le taux normal d'augmentation pour les salaires et les revenus bruts des entrepreneurs non agricoles est fixé à 3,3 %, les revenus bruts des entrepreneurs individuels agricoles bénéficient d'un taux de 5,4 pour les *exploitants* et de 7,3 pour les *exploitants + aides familiaux*.

Votre Commission des Affaires culturelles pense qu'il y a un certain illogisme à procéder de la sorte : ou bien dans la définition des options on fixe les seules grandes masses sans distinguer une catégorie déterminée pour lui accorder un traitement spécial, ou bien on analyse plus complètement les moyens pour les confronter aux fins dans chacun des grands secteurs de l'activité de l'Etat. Sur quelles bases en effet le Parlement se prononcera-t-il en votant sur le texte qui lui est présenté ?

En tout état de cause, *nous insistons avec force pour que les indices qui seront affectés au secteur de l'éducation nationale comme à celui, nous y reviendrons, de la recherche scientifique correspondent aux besoins réels. Les besoins de l'éducation nationale sont prioritaires parce qu'ils concernent les investissements les plus productifs. Et ceci est spécialement vrai de l'enseignement supérieur. Que l'on considère, par exemple, qu'un simple bachelier est d'un « rendement » très faible dans l'industrie alors qu'après cinq années d'enseignement supérieur et pour un investissement*

public chiffré très approximativement à 20.500 F, il aura acquis une qualification qui produira ses conséquences économiques pendant 40 années peut-être ! La formation totale d'un homme, exprimée en termes d'investissements publics pouvant être estimée très approximativement à 34.000 F, on voit quelle rentabilité cette formation peut avoir pour une société techniquement très développée !

Nous en sommes venus ici au cœur du problème de la relation qui doit exister entre l'enseignement et les activités économiques.

Votre commission a posé au Commissariat du Plan plusieurs questions à ce sujet.

Nous avons demandé si, pour la préparation du projet, le Commissariat avait travaillé avec le groupe d'études de l'O. C. D. E. sur les aspects économiques de l'enseignement. La réponse a été franche et négative. Le Sénat regrettera sans doute que le Commissariat n'ait pu participer, faute de personnel, aux travaux de ce groupe d'études qui a tenu, en juin 1962, sa première réunion consacrée aux aspects économiques de l'enseignement supérieur.

La deuxième question posée portait sur le même sujet : « Dans quelle mesure, selon quelles méthodes et avec quelles conclusions, au cours de l'étude des « options qui commandent la préparation du V<sup>e</sup> Plan » des calculs ont-ils été faits des incidences économiques du développement de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire de la rentabilité à moyen et long terme des dépenses effectuées dans ce domaine ? ». La, encore, nous avons eu une réponse franche et négative : « Nous en sommes encore, nous a-t-on dit, au stade de la prise de conscience de la relation entre l'enseignement et la croissance », mais, a-t-on ajouté, « malgré les difficultés d'ordre théorique et pratique d'un tel sujet, il faut nous engager dans cette voie qui sera féconde ».

Enfin, nous avons demandé si le Commissariat du Plan avait collaboré avec le ministère de l'éducation nationale dans la recherche d'une *politique d'enseignement spécifiquement conçue pour faciliter la croissance économique*. On pouvait, en effet, penser que certains aspects de la réforme de l'enseignement, tel le projet de création d'*instituts techniques supérieurs* était dictée par cette idée que l'on retrouve à l'origine

du projet de loi sur le Conseil supérieur de l'éducation nationale actuellement en cours d'examen : la nécessité de lier plus étroitement l'enseignement et la vie économique. La réponse à notre question a été un peu plus nuancée ; elle est cependant, dans son fond, négative. Le point intéressant en est constitué par l'annonce de la formation au Commissariat général au Plan d'un intergroupe chargé de faire un bilan des moyens d'enseignement et de confronter ce bilan avec un recensement des besoins professionnels.

Votre Commission des Affaires culturelles fera ici trois remarques :

La première porte sur l'idée même de planification : comment établir un plan en excluant des investissements productifs l'enseignement et la recherche et sans connaître, même approximativement, la rentabilité des dépenses qu'ils entraîneront ? Le navigateur conduit « à l'estime » et en prenant davantage en considération les facteurs quantitatifs, les données « en volume », que les éléments qualitatifs qui deviennent pourtant, en économie politique, de plus en plus importants. Ce sont là habitudes déjà anciennes et auxquelles il faudra désormais renoncer. Aussi votre Commission des Affaires culturelles apprécie-t-elle comme il convient la tentative qui est faite de programmation en valeur.

Elle estime aussi, sans que le temps lui soit accordé pour en faire ici la démonstration, qu'*un véritable plan est inconcevable en dehors d'une politique des revenus*, politique qui doit précisément avoir pour objet non seulement de tendre à plus de justice sociale mais aussi à donner aux secteurs reconnus prioritaires par le Gouvernement et le Parlement les moyens de leur développement, qu'il s'agisse des hommes, des équipements ou du matériel. C'est ceci que nous attendons du Plan : que l'expansion des secteurs industriels ne prive pas la fonction publique et spécialement l'éducation nationale de ceux de ses meilleurs éléments détournés des fonctions d'enseignement et de recherche par la modicité des rémunérations qui leur sont offertes.

La troisième observation qui doit être faite ici porte sur le sens même que nous devons donner à l'effort indispensable de rapprochement entre l'école et l'université, d'une part, la vie économique et sociale, d'autre part. Ce problème, simple en apparence, est en réalité extrêmement complexe ; il ne

saurait être résolu par approches successives et par procédés empiriques. Il faut, pour lui apporter une solution correcte, une doctrine qui lui donne un sens, une valeur humaine. Notre Rapporteur pour le projet de loi sur le Conseil de l'éducation nationale, a parlé de *synthèse* de l'enseignement et de la vie : oui, car l'enseignement est la vie de l'écolier, de l'étudiant et du maître, un temps privilégié pour l'esprit et la « vie » est un long enseignement. Il faut faire en sorte que l'enseignement informe la vie, lui donne forme juste et que la vie professionnelle soit préparée par l'enseignement. Il appartient au peuple de France, en cherchant dans son fonds culturel les forces nécessaires et en étudiant les exemples étrangers, notamment l'Allemagne et l'U. R. S. S., d'effectuer cette synthèse qui fera l'honnête homme du xx<sup>e</sup> siècle en le sauvant de l'esclavage technologique.

### III. — La recherche scientifique et technique.

Sur le problème de la recherche scientifique et technique, je ferai des remarques analogues en soulignant les deux aspects du problème qu'elle pose au regard de la planification.

La recherche est d'abord *recherche fondamentale*. Comme telle, elle dépend de normes supérieures, dépasse le plan. C'est en elle et par elle que se poursuit cette recherche de la vérité qui fait la valeur transcendante d'une civilisation. En outre, ses conséquences économiques ne sauraient apparaître dans le court délai des cinq années d'exécution du Plan. Elle est soumise aux lois de l'esprit dont la première est *liberté* : liberté de direction, liberté d'allure, liberté d'expression. Elle est donc hétérogène à toute planification, dès lors que le plan prétendrait à autre chose que mettre à sa disposition des moyens matériels.

Précisions d'ailleurs, et ceci rejoindra plusieurs de nos remarques précédentes, que dans notre pensée l'emploi de l'adjectif « scientifique » ne signifie pas que l'essentiel des moyens matériels dont nous disposons doive être affecté à la recherche dans les sciences dites exactes ou naturelles. Ce serait une erreur grave que de méconnaître l'importance actuelle des sciences humaines et l'importance encore plus grande qu'elles auront dans un avenir proche. Non seulement la sociologie, la psychologie, l'ethnologie, l'histoire, mais aussi la philosophie doivent être étudiées en dehors de toute idée d'application pratique car ce sont peut-être ces recherches qui donneront au monde moderne ce que Bergson appelait son « supplément d'âme » et qui résoudront les conflits idéologiques en proposant aux hommes des pensées et des synthèses nouvelles.

Essentiellement libre et pouvant difficilement, lorsqu'elle est fondamentale, être tenue dans les rets d'un plan, la recherche doit nécessairement trouver sa place quand elle a un caractère *technique*, dans cette structure sociale rationnelle que le plan a pour mission d'organiser. D'abord, parce que le cadre des cinq années dans lequel s'inscrit le Plan est plus à sa dimension, les effets économiques de la recherche appliquée pouvant se manifester dans un

court délai. En second lieu, elle détermine directement l'amélioration de la productivité, non seulement dans tel ou tel secteur déjà ancien, celui des mines par exemple, mais aussi de nouveaux secteurs industriels dont elle propose la création. Or, l'on sait que le développement économique est directement lié à la naissance de secteurs nouveaux où la productivité est très forte. *La recherche est donc l'alpha et l'oméga de la vie économique.* Investissement économique fondamental, puisqu'il est la condition de tous les autres, la recherche est la source de toute richesse, donc l'alpha du processus de croissance. Mais elle est aussi l'oméga de la vie économique car en tant que *recherche fondamentale*, recherche de la vérité, elle donne une signification à l'effort économique. La domination de la nature et du monde par la technique n'a sens et valeur que dans la connaissance.

La difficulté de tout cela est qu'il n'est pas toujours aisé de distinguer recherche fondamentale et recherche appliquée. Ici aussi, nous nous trouvons en présence d'une dialectique du concret et de l'abstrait. De la pensée à l'action, en passant par la technique, on ne saura jamais exactement si le cerveau a fait l'outil ou si l'outil a produit l'esprit et si la main est plus proche de l'outil que du cerveau. Ce qui est certain, c'est qu'aucun résultat sérieux ne saurait être escompté si les moyens matériels mis en œuvre restent insuffisants, qu'il s'agisse de recherche fondamentale ou de recherche appliquée. Le problème des équipements et celui de la formation des chercheurs dominant donc le débat.

Sur le problème des chercheurs, nous devons distinguer formation et rémunération.

Nous ne parlerons pas ici de la *formation des chercheurs*, problème lié à la réforme de l'enseignement supérieur, sinon pour dire que *la formation des chercheurs doit commencer à l'Université et dans les grandes écoles dès les premières années d'étude, qu'il n'y a pas d'enseignement supérieur acceptable qui ne soit pénétré de recherche dès son commencement.* Cela va de soi : dès le premier moment de la vie universitaire, il faut tuer la tendance au psittacisme, à l'étude scolastique. Cette idée condamne l'organisation d'un premier cycle d'où toute recherche serait exclue.

Sur le plan de la rémunération des chercheurs, nous devons redire ce que nous avons exprimé à propos de l'éducation nationale : l'amélioration des rémunérations est une condition du redressement de la situation présente. Mais nous ajouterons que l'inci-

dence économique de la recherche appliquée étant beaucoup plus prochaine que celle de l'enseignement général, les insuffisances actuelles y sont de bien plus de conséquence au regard de l'exécution du plan. De plus, la recherche appliquée est financée pour une part non négligeable par les entreprises privées, ce qui explique sans le justifier le partage que l'on fait des dépenses d'équipement de la recherche entre les rubriques retenues dans la présentation du projet de loi.

Les tableaux suivants communiqués par le Commissariat général du Plan montrent que certains progrès ont été accomplis puisque la part du P. N. B. affectée à la recherche a cru de 0,83 % en 1959 à 1,48 % en 1962.

**Financement de la Recherche et du Développement en France.**  
(Estimations.)

	1959	1960	1961	1962
<b>I. — Financement par l'Etat (CP) :</b>				
« Enveloppe recherche » .....	248	402	463	579
Recherche spatiale .....	»	»	16	86
Armées .....	886	1.130	1.477	1.519
C. E. A. ....	328	328	381	1.073
Education nationale (hors enveloppe) .....	150	135	157	377
Divers (hors enveloppe) .....	134	166	182	407
<b>Total Etat .....</b>	<b>1.746</b>	<b>2.161</b>	<b>2.676</b>	<b>4.041</b>
<b>Pourcentage du Budget.....</b>	<b>2,24</b>	<b>2,67</b>	<b>3,04</b>	<b>4,23</b>
<b>II. — Financement par les entreprises (1) .</b>	<b>492</b>	<b>680</b>	<b>760</b>	<b>1.235</b>
<b>III. — Total Etat + Entreprises .....</b>	<b>2.238</b>	<b>2.841</b>	<b>3.436</b>	<b>5.276</b>
<b>Pourcentage du P. N. B.....</b>	<b>0,83</b>	<b>0,96</b>	<b>1,07</b>	<b>1,48</b>

(1) Ces chiffres ne résultent pas d'une enquête, mais d'une simple évaluation. Voir à ce sujet les explications données dans la publication de la D. G. R. S. T. « Recherche et développement dans l'industrie française en 1962 » pages 27-28 et 37-38.

N. B. — Les estimations portant sur les années 1959, 1960 et 1961 sont très approximatives et les résultats sont certainement « par défaut ». L'estimation portant sur 1962 résulte d'un recensement plus complet, notamment en ce qui concerne le C. E. A., l'Education nationale et les entreprises : ceci explique en grande partie les augmentations importantes qui apparaissent sur ces deux lignes. Un double trait vertical a été placé entre les années 1961 et 1962, pour indiquer le manque d'homogénéité des chiffres.

Les résultats de 1962 sont cependant eux-mêmes encore imparfaits et des méthodes d'évaluation plus précises ont été recherchées. Elles sont actuellement en cours d'application à l'année 1963 et donneront le premier chiffre d'une série qui sera continuée par la suite.

**Enveloppe recherche. — Crédits totaux.**

	1958 (1)	1959	1960	1961	1962	1963	1964 (*)	1965 (*)
Fonctionnement .....	116,33	164,01	237,01	303,45	390,87	517,82	669,25	746,63
Equipement (AP) .....	62,35	78,00	154,81	188,50	253,28	316,00	419,40	394,80
Fonctionnement + Equipement (AP) .....	178,68	242,01	391,82	491,95	644,15	833,82	1.088,65	1.141,43
Equipement (CP) .....	60,08	84,91	165,86	159,27	187,98	201,09	274,12	335,63
Fonctionnement + Equipement (CP) .....	176,41	248,92	402,87	462,72	578,85	718,91	943,37	1.082,26

(\*) Chiffres provisoires.  
(1) Estimation.

**Evolution annuelle en pourcentage (par rapport à l'année précédente).**

	1959	1960	1961	1962	1963	1964 (*)	1965 (*)
Fonctionnement .....	+ 41	+ 44	+ 28	+ 29	+ 32	+ 28	+ 11,5
(dont mesures nouvelles) .....	(+ 37)	(+ 38)	(+ 27)	(+ 26)	(+ 27)	(+ 23)	(+ 5)
Equipement (AP) .....	+ 25	+ 98	+ 22	+ 34	+ 25	+ 33	- 6
Equipement (CP) .....	+ 41	+ 95	+ 4	+ 18	+ 7	+ 36	+ 22

(\*) Chiffres provisoires.

Interrogé par votre Commission, le Commissariat n'a pu donner, pour 1963 et 1964, que les chiffres de l' « enveloppe recherche » dont la progression n'est pas très forte (1963 : 718,91 millions de francs ; 1964 (1) : 943,37 ; 1965 : 1.082,26) (2).

Par ailleurs, la Commission des Affaires économiques et du Plan avait posé au Commissariat la question suivante : « Le rapport sur les options du V<sup>e</sup> Plan souligne que la France a consacré en 1962, 1,50 % de son P. I. B. aux opérations de recherche (contre 3 % aux Etats-Unis et 2,50 % en Grande-Bretagne). Quelle pourrait être l'augmentation de la part du P. I. B. dans ce domaine ? »  
M. Massé a répondu :

« Le rapport ne chiffre pas cette augmentation parce qu'elle ne pourra être calculée qu'après l'élaboration détaillée du Plan lui-même, et après une analyse du

(1) Chiffres provisoires.  
(2) Fonctionnement et équipement (crédits de paiement).

*contenu scientifique de trois programmes qui ne sont rattachés au Plan que dans leur masse globale : le programme militaire, le programme de recherches spatiales, et le programme du Commissariat à l'Energie atomique.*

« Le projet définitif de V<sup>e</sup> Plan prévoira, quant à lui, le taux d'accroissement des investissements publics civils de recherche, les montants à effectuer aux interventions du Fonds de développement de la Recherche (« Actions concertées » ou « Actions nouvelles ») et les montants à effectuer à l'aide publique au développement industriel des inventions (assurance-recherche ou subventions remboursables en cas de succès). Aux chiffres ainsi fixés il faudra ajouter une estimation des dépenses publiques de fonctionnement correspondant aux investissements prévus, une estimation de l'effort de la recherche privée, et le résultat de l'analyse du contenu scientifique des trois programmes particuliers cités plus haut.

« Cet ensemble était, en 1962, voisin de 1,5 % du produit national brut (agrégat plus important que la P. I. B.). *Les études à long terme conduisent à l'idée que cette proportion doit au moins doubler.* La question est de savoir quelle étape de cette croissance peut être accomplie d'ici 1970, non pas tant d'un point de vue financier, le Gouvernement étant conscient de la nécessité de faire tous les efforts utiles en cette matière, que du point de vue de la capacité de croissance des diverses institutions de recherche. Cette question ne peut pas recevoir aujourd'hui de réponse autre que qualitative : il est très souhaitable, et probablement possible, que l'étape accomplie d'ici 1970 soit très importante, proche peut-être de la moitié du chemin à parcourir. »

Dans cette réponse, deux idées sont à retenir : *l'augmentation ne pourra être calculée qu'après l'élaboration détaillée du Plan lui-même mais des études à long terme conduisent à l'idée que cette proportion doit au moins doubler.* Or, des réponses données par le Commissariat du Plan à deux questions posées par votre Commission des Affaires culturelles il ressort, d'une part, qu'aucune étude sérieuse de la rentabilité économique de la recherche n'a été faite ni entreprise par le Commissariat du Plan et, d'autre part, que du seul point de vue économique nous ne pouvons pas à terme accepter une situation de *dépendance* qui va s'aggravant à l'égard de pays étrangers. On sait, en effet, que le déficit de la balance brevets-licences a doublé en France depuis trois ans, passant de 200 millions à 380 millions. Une question se pose alors : comment la France pense-t-elle pouvoir rester indépendante si elle est distancée dans la course au progrès scientifique et technique ? Or, *le retard ne fera que s'aggraver puisque les Etats-Unis, notamment, dépensent une fraction beaucoup plus importante d'un produit national brut beaucoup plus élevé que le nôtre aux travaux de recherche. L'effet cumulatif étant, dans ce domaine, particulièrement fort, il n'y a aucune chance de rattraper si peu que soit un retard considérable : il y a toutes chances de la voir croître même si l'on doublait le pourcentage du P. N. B. affecté à la recherche.*

Notre conviction est que le redressement à obtenir dans ce domaine ne pourra pas être acquis par les pays européens — car le mal n'est pas seulement français — sans concentration des moyens en équipement et en personnel affectés dans l'Europe des Six à la recherche, sans coordination des recherches effectuées en Europe, spécialement de celles qui ont un caractère technique, c'est-à-dire, en définitive, sans la *création de l'Europe scientifique et technique* (1). *La solution des problèmes posés par la recherche scientifique et technique devra être européenne pour être efficace. Ce n'est point chimère, idéalisme, mais bien réalisme : l'indépendance économique donc scientifique et technique de la France à l'égard des Etats-Unis n'est pas compatible avec son indépendance à l'égard des pays européens.* Il faut souhaiter que le monde de la science n'apporte pas la contribution d'un nationalisme scientifique, contraire à l'universalisme de l'esprit, à un certain nationalisme politique étroit, périmé et dangereux. Nous pensons que le Commissariat a une connaissance assez exacte des données du problème et de la nécessité de lui donner la seule solution qu'il comporte, la solution européenne. Votre Commission des Affaires culturelles est convaincue qu'il n'y a pas d'autre issue.

En attendant cette concentration et cette coordination dont l'urgence ne fait pas de doute, il est indispensable de tout mettre en œuvre pour le développement de la recherche scientifique et technique en France. *Il conviendrait, en particulier, de prendre des mesures fiscales propres à favoriser le développement des laboratoires de recherche dans l'industrie en vertu du principe que toute recherche technique est un investissement productif.*

Il conviendrait aussi de combler certaines lacunes graves dans la préparation du Plan. Il est assez étrange, en effet, de voir fixer un taux d'expansion sans qu'ait été préalablement appréciée la rentabilité, l'incidence économique au moins globale d'une activité aussi déterminante que la recherche appliquée. Nous espérons que le Gouvernement le comprendra et pourra présenter au Sénat en même temps que le V<sup>e</sup> Plan lui-même, les résultats d'études absolument indispensables en ce domaine comme en beaucoup d'autres.

---

(1) Remarquons notamment que le Traité de Rome dans son article 41 prévoyait en ce qui concerne la politique agricole commune : « a) Une coordination efficace des efforts entrepris dans les domaines de la formation professionnelle, de la recherche et de la vulgarisation agronomique, pouvant comporter des projets ou institutions financés en commun ». Or rien n'a été fait dans ce domaine.

Que voulons-nous en établissant un plan : dominer l'évolution économique, lui fixer des normes, la soumettre à l'esprit et à ses impératifs. Comment peut-on le faire sans de longs calculs dont les résultats fondent en raison les jugements conditionnels des techniciens et préparent les décisions politiques. Parmi ces calculs, les plus difficiles sont sans doute ceux où les pouvoirs de l'esprit et spécialement l'imagination créatrice doivent être pris en compte. Mais il importe de les faire. Votre Commission est convaincue qu'ils permettront au Gouvernement, au Parlement et à l'opinion publique de prendre une claire conscience de la primauté de l'éducation nationale et de la recherche scientifique et technique qui commandent le développement économique et lui donnent une valeur éminente, une valeur humaine.

Elle ne craint pas qu'en traitant ces activités intellectuelles comme des données économiques, en les faisant entrer dans des calculs économiques, on soit tenté de les subordonner aux besoins de l'économie ; l'esprit français saura défendre ses droits.

\*  
\* \*

#### *La coopération technique et culturelle.*

Avant de conclure, votre Rapporteur voudrait présenter quelques observations sur l'une des données dites « exogènes » du projet de loi et du Plan lui-même : l'aide aux pays en voie de développement. On sait que le pourcentage de l'aide aux pays sous-développés par rapport à la production intérieure brute a été fixée à 1,5 % pour la durée du Plan dans l'attente d'une harmonisation des politiques d'aide et de coopération. Il s'agit d'une *directive politique*, d'une donnée extérieure au Plan lui-même et que le Gouvernement propose. En fait, et c'est ce qui intéresse votre Commission des Affaires culturelles, une part importante des moyens financiers ainsi utilisés est accordée pour *l'aide culturelle et de coopération technique*. Consulté sur ce point, le Commissariat général a dû admettre qu'il n'y avait pas de programme d'ensemble pour notre aide à l'étranger et pas de ventilation de cette aide qui permette de savoir quelle est la part réservée à l'expansion culturelle et à la coopération technique. Si, cependant, on additionne les sommes inscrites pour 1965 aux budgets des Ministères des

Affaires étrangères (D. G. A. C. T.) et de la Coopération, comme au Secrétariat d'Etat aux Affaires algériennes, pour les activités culturelles et de coopération technique, on atteint le chiffre de 1.083.250.000 F (1). Le Sénat doit prendre une claire conscience de l'effort accompli. On peut estimer à près de 30.000 le nombre des instituteurs ou professeurs qui servent hors de France, ce qui représente un sacrifice important. Mais ces considérations n'ont pas pour objet de demander une diminution de notre aide culturelle et de coopération technique ; votre commission la juge prioritaire par rapport à l'aide économique, pour des raisons qu'il serait hors de propos de développer ici et bien qu'une relation étroite existe entre les deux formes d'aide. *Si donc une réduction du pourcentage de l'aide par rapport à la production intérieure brute devait être décidée, elle ne devrait en aucun cas, à son avis, porter sur la part qui est affectée à la coopération technique et à l'action culturelle.* Sans doute, la répartition des crédits affectés à cette forme d'aide peut-elle être et devrait-elle être modifiée mais on doit être convaincu de l'efficacité de cette action sur le plan diplomatique.

---

(1) Coopération technique et culturelle avec :

Algérie .....	214.500.000
Ministère de la Coopération .....	( 163.750.000
D. G. A. C. T. ....	( 413.000.000
	292.000.000
	<hr/>
	. 1.083.250.000

## Conclusions.

En conclusion, votre Commission des Affaires culturelles a le devoir de faire de très sérieuses réserves sur le mode de présentation des options qui aurait dû inscrire à part, comme cela a d'ailleurs été fait pour le logement, les dépenses d'équipement de l'éducation nationale et de la recherche scientifique et distinguer, comme cela a été fait pour les revenus agricoles, les rémunérations des professeurs et des chercheurs. Les auteurs du Plan objecteront que ceci est l'objet de la seconde phase d'élaboration du Plan et non de celle où sont définies les options qui ne portent que sur les seules grandes masses. Nous avons répondu par avance à cette objection en citant le traitement particulier accordé au « logement » et aux « revenus agricoles ». Erreur, aussi, de la conception même d'ensemble qui classe les dépenses d'enseignement et la plupart des dépenses de la recherche scientifique dans d'autres rubriques que celles des investissements productifs où elles auraient trouvé leur place naturelle.

Devons-nous penser que malgré cette présentation et cette conception défectueuse l'éducation nationale et la recherche scientifique trouveront dans la rédaction définitive du Plan la place qui leur revient de droit, c'est-à-dire la première ? Nous livrons à la méditation du Sénat la page du rapport gouvernemental (tome III, p. 120) qui traite de cette question capitale pour l'avenir du pays :

« Les délibérations du Conseil économique et social ont révélé un accord unanime sur un développement très rapide des équipements collectifs. Cette Assemblée a indiqué, au surplus, dans son avis, les orientations qu'elle souhaitait voir donner à cet effort de la collectivité :

« Si des choix difficiles sont à faire dans ce domaine, le Conseil économique et social demande qu'une priorité absolue soit donnée aux investissements pour l'enseignement (général, technique et professionnel, à la fois dans les villes et dans les campagnes), une telle action dans ce domaine qui vise à la formation permanente de l'homme, à sa réadaptation et à sa promotion devant avoir, de surcroît, des effets bénéfiques importants sur l'expansion économique.

« Après les investissements pour l'enseignement, le logement, l'urbanisme, l'aménagement rural, l'équipement sanitaire et social et les transports doivent constituer des priorités. Pour que ces investissements se réalisent pleinement il importe que ne soit plus tolérée la spéculation sur les terrains à bâtir et que des mesures soient prises d'urgence pour y mettre un terme.

« Le rapport du Conseil précise en outre ce qu'il entend par « priorité absolue » donnée à l'enseignement : « Il convient d'ajouter qu'il ne s'agit pas dans la hiérarchie des équipements collectifs de donner aux crédits pour l'enseignement un

*pourcentage* d'accroissement nécessairement plus élevé qu'aux autres équipements collectifs ; car compte tenu de leur part déjà importante dans la répartition des équipements collectifs, l'affectation d'un pourcentage plus élevé de croissance pourrait se traduire par celle de sommes très importantes, voire trop importante en valeur absolue. Il s'agit après avoir calculé les besoins minima, adopté toutes les méthodes d'économie sur les coûts de construction et répudié toute dépense inutile, et *a fortiori*, somptuaire, d'attribuer à l'équipement scolaire durant le V<sup>e</sup> Plan les crédits strictement indispensables pour assurer un service public essentiel à la vie de la nation. »

« Les débats parlementaires devraient, à leur tour, fournir des éléments utiles d'appréciation au Gouvernement pour le dosage entre les grandes catégories d'équipements. »

Il appartiendra au Sénat de définir dès maintenant et très clairement la hiérarchie des différentes catégories d'équipement et la place qu'il accorde aux deux secteurs dont dépend non seulement la valeur professionnelle de l'homme et la productivité, mais aussi la valeur même de la vie. Ce n'est pas au moment de la présentation du Plan au Parlement qu'il faudra se prononcer : il sera trop tard. Il ne faut pas que l'acceptation de l'équilibre général proposé par le Gouvernement puisse être considéré comme un blanc-seing à lui donné pour la définition des priorités, non plus d'ailleurs qu'un satisfecit pour son action dans le domaine de l'éducation nationale et de la recherche scientifique et technique. Il est d'autant plus nécessaire que le Sénat dise nettement son opinion qu'à l'Assemblée nationale le Premier Ministre a fait deux interventions peu encourageantes. Le 24 novembre, M. Pompidou déclarait :

« ... dans la progression des revenus individuels, nous entendons donner la priorité à la revalorisation du revenu agricole et, à l'intérieur des emplois généraux, à la recherche et au logement puis à l'éducation nationale, aux transports, aux télécommunications et à l'équipement sanitaire et social. » (1<sup>re</sup> séance du 24 novembre 1964, *Journal officiel*, p. 5540, 1<sup>re</sup> colonne.)

Ceci ne signifie nullement que l'on ait l'intention de revaloriser d'une façon sérieuse les rémunérations des professeurs et des chercheurs, l'une des clefs pourtant du problème qui nous occupe ; cela pourrait même signifier le contraire. En outre, on ne comprend pas très bien pourquoi, dans l'énumération faite par M. Pompidou, le « logement » est intercalé entre la recherche et l'éducation nationale qui, en réalité, ne sont qu'une seule chose.

Le 26 novembre (2<sup>e</sup> séance, *Journal officiel* du 27 novembre, p. 5655, 1<sup>re</sup> colonne), le Premier Ministre s'exprimait ainsi :

« Je note, à ce propos, que dans le débat tel qu'il vient de se dérouler, nombre d'orateurs ont sans doute mentionné l'éducation nationale mais que, dans

l'ensemble il ne s'est pas produit cette attaque véhémement que j'attendais, démontrant notre carence en la matière. Et pourtant, c'est bien ce qui semblait s'annoncer il y a quelques mois lorsqu'on parlait déjà de la « priorité des priorités. »

et il ajoutait, exposant l'œuvre accomplie en la matière depuis 1958 :

« ... le plus dur est fait et je suis convaincu que la partie est gagnée. Je comprends que cela en chagrine quelques-uns, mais ils ne sont pas au bout de leurs désillusions. »

Il n'est pas dans les habitudes ni dans les intentions de votre Rapporteur de souligner les ombres de l'action du Gouvernement en fonction, mais il ne voulait pas laisser ces propos sans réponse. Sans rappeler aussi qu'un peu de modestie eût été préférable et que s'agissant d'éducation nationale et de recherche scientifique qui déterminent l'une et l'autre tout l'avenir du pays, l'avenir du peuple et de ses élites, il est interdit, ainsi qu'à Orphée ramenant Eurydice des Enfers, de se retourner, de regarder en arrière.

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires culturelles vous propose d'émettre un avis favorable à l'adoption du projet de loi qui vous est soumis.